

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE
(C.A.B.M.)**

ENQUÊTE PUBLIQUE

**PREALABLE A LA DECLARATION D'INTÊRET GENERAL POUR LE
PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES BASSINS
VERSANTS DE LA THONGUE ET DE LA PEYNE**

2021 - 2026

**CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR**

*Du 13 décembre 2021 au 14 janvier 2022 inclus
Rapport établi par Jean Pierre MERLAT - Commissaire Enquêteur*

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée- DIG- Enquête publique du 13/12/2021 au 14/01/2022 p 24 sur 30

Conclusion et avis du Commissaire enquêteur

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique relative au programme pluriannuel de gestion des bassins versants de la Thongue et la Peyne a été prescrite par M. le préfet de l'Hérault par arrêté n° 2021-I-1348 du 15 novembre 2021. Elle s'est déroulée pendant 33 jours consécutifs, du 13 décembre 2021 au 14 janvier 2022 inclus, dans les locaux de la Mairie de Servian.

Cette enquête s'est déroulée de manière tout à fait satisfaisante et a permis au public de s'exprimer.

Les mesures réglementaires de publicité, d'insertion d'annonces dans la presse locale et régionale, accompagnées d'affichage dans les mairies de Montblanc, Espondeilhan, Coulobres, Servian et Alignan du Vent, au siège de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABM) et sur les panneaux d'information de ces différentes collectivités ont été respectées. Les pièces du dossier ont été laissées à la disposition du Public, durant les jours et heures d'ouverture de la Mairie de Servian, siège de l'enquête publique.

Dans ces locaux nous avons personnellement tenu trois permanences les 13 décembre, 23 décembre 2021 et 14 janvier 2022 tel que le prescrivait l'arrêté préfectoral.

Le public a marqué un certain intérêt pour cette enquête, principalement les propriétaires riverains des cours d'eau objets de l'enquête tous informés par courrier. J'ai reçu au cours des quatre permanences 26 personnes qui venaient se renseigner ou apporter une observation orale.

Le bilan établi dans ce cadre fait apparaître, tous porteurs d'avis confondus, 4 dépositions recensées sur le registre dématérialisé et un courrier.

J'ai clos et signé en fin d'enquête le registre d'enquête publique.

Conformément au Code de l'Environnement, j'ai pris rendez-vous avec les représentants de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABM) le 21 janvier 2022 pour leur communiquer les observations écrites et orales reçues, dans un procès-verbal de synthèse, en leur indiquant qu'ils disposaient d'un délai de 15 jours pour produire leurs observations.

Le mémoire en réponse de la Communauté d'agglomération m'a été remis le 4 février 2022

Avis du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur considère que la préparation, l'organisation et le déroulement de l'enquête publique ont été réalisés dans de bonnes conditions conformément aux dispositions légales

Le projet

Dans le cadre de l'entretien régulier de la ripisylve et le maintien de l'écoulement naturel des cours d'eau et petits affluents du bassin de la Peyne et la Thongue, une réactualisation des plans de gestion était nécessaire, le dernier couvrant la période échue 2014-2018.

Ce programme d'entretien concerne le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et les communes de Servian, Alignan du Vent, Coulobres, Espondeilhan et Montblanc

La communauté d'agglomération (CABM) avec l'EPTB a souhaité corriger les imperfections constatées lors des plans précédents et profiter des connaissances déjà acquises sur l'état des ripisylves, sur la gestion morphologique, la gestion de la végétation et la protection des biens et personnes contre les inondations afin d'avoir un programme de gestion des travaux opérationnel

~~Ce programme d'entretien nécessite la réalisation d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G) pour une durée de 5 an renouvelable, afin de permettre au Maître d'Ouvrage délégué, le Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault (EBTB), d'intervenir sur l'ensemble des berges pour la plupart non domaniales, et de procéder à des opérations de restauration et d'entretien des différents cours d'eau (gestion des embâcles, retrait des déchets, fauchage des herbes ...).~~

Ce traitement de la végétation des berges doit permettre d'assurer un meilleur écoulement des eaux, en protégeant le lit d'une végétation trop envahissante, d'assurer la stabilité des berges et maintenir les fonctions biologiques et paysagères.

Depuis 2018 des travaux de restauration ont eu lieu sous maîtrise d'ouvrage SIVU ou EBTP Fleuve Hérault sur des tronçons de la Lène en aval de Servian et après la crue de 2019 sur le ruisseau d'Espondeilhan, la Lène dans Servian et en amont et sur la Thongue au droit de Servian.

Le projet présenté à la présente enquête publique a pour objet la poursuite des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents des bassins de la Thongue et la Peyne hors travaux lourds, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Sont concernés le ruisseau d'Espondeilhan, qui se jette dans Le Merdanson, affluent de La Lène, La Thongue et le St Martial affluent de La Peyne. Il faut bien préciser que seules les opérations de restauration, l'entretien de la ripisylve et l'entretien des cours d'eau sont concernés par la demande de Déclaration d'Intérêt général.

Ce plan d'entretien établi avec l'aide de deux Bet « CCE&C et les écologistes de l'Euzière» pour le diagnostic morpho-écologique propose un découpage par tronçons des cours d'eau cités, qui sont affectés de niveaux d'entretien allant de la surveillance avec possibilité d'intervention à l'intervention plus ou moins régulière répondant à des enjeux hydraulique. Il prévoit des opérations de plantation sur le ruisseau St Martial et se propose d'éradiquer dans toute la mesure du possible, des espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble des cours d'eau du projet. Ce plan comprend des travaux de restauration particuliers sur trois sites afin d'assurer une amélioration de l'état écologique des cours d'eau : sur la rive gauche de la Lène en amont de Servian, à Montblanc en amont, sur la rive gauche de la Thongue et en aval sur la rive droite de la Thongue. Un planning d'intervention est proposé pour ces différentes intervention.

Les observations du public enregistrées au cours de l'enquête concernent principalement le problème des inondations.

Si on note au cours des entretiens un souci de préserver la végétation comprenant des espèces remarquables, pour la plupart des arbres de hautes tiges, l'enlèvement des végétaux envahissants est peu évoqué sauf à noter que cette action ne doit pas entraîner une dégradation des berges malgré la replantation de végétaux plus adaptés.

L'entretien du lit des cours d'eau reste présent car il est noté souvent la présence d'embâcles ou de dépôts obstruant les buses mises en place pour franchir des cours d'eau.

Un cours d'eau le Merdanson qui prolonge le ruisseau d'Espondeilhan préoccupe des riverains, et n'est pas recensé dans cette étude.

Enfin aucune remise cause de la DIG n'a été exprimée par le public ou les communes.

Avis du commissaire enquêteur :

Tout d'abord le commissaire enquêteur constate que ce projet reçoit un accueil très favorable du public.

Les objectifs du plan pluriannuel d'entretien sont bien décrits et justifiés par la nécessité de préserver les biens et les personnes, le cadre de vie et la biodiversité. Le mode opératoire permet d'éviter que l'entretien des berges soit laissé à la seule initiative des propriétaires riverains qui très souvent n'interviennent pas faute de moyens appropriés pour réaliser ces travaux ou ne le font que ponctuellement ou très partiellement. Effectué en lieu et place des propriétaires défaillants l'entretien est une action d'intérêt général.

Les observations et avis du public ainsi que le contenu du dossier mis à l'enquête ont été analysés par le commissaire enquêteur et figurent en détail dans le Rapport qu'il a établi.

Dans son mémoire en réponse la communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABM)

- Souhaite répondre positivement à la remarque concernant le ruisseau du Merdanson, dont l'étude n'a pas été engagé dans ce programme pluriannuel de gestion et se propose de le placer au titre de travaux « *Non intervention contrôlée* ». Cette disposition permet de mettre sous surveillance ce tronçon de cours d'eau entre Espondeilhan et La Léne en aval de Servian, observer son évolution et si nécessaire intervenir ponctuellement sans remettre en cause l'économie du projet
- Se propose d'envisager sous forme d'une opération pilote la modification de merlons de terre en amont de Servian au niveau des travaux de restauration RSP4 afin de favoriser des bassins d'expansion

Avis du commissaire enquêteur :

Les réponses apportées dans ce mémoire sont satisfaisantes. Il prend acte de la décision de la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée de compléter ce projet par la prise en compte du cours d'eau « Le Merdanson » et de tester la proposition de favoriser la formation de bassins d'extension de crue en amont de Servian.

Sur les actions de communication l'Agglo. (CABM) il me semble important qu'elles soient confortées, comme on le pratique pour d'autres atteintes à l'environnement, afin que les riverains, le public soient sensibilisés à tous les aspects contribuant au bon état des cours d'eau et à la réduction des crues dont la fréquence s'accroît.

Avis du commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir étudié et analysé l'ensemble du dossier,

Après avoir vérifié le respect de la procédure de mise en œuvre de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2021-I-1348 du 15 novembre 2021,

Après avoir tenu trois permanences

Après avoir entendu le public,

Après avoir constaté :

- Que l'enquête publique liée à la déclaration d'intérêt général du projet de plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Peyne et de la Thongue sur le territoire de la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM) s'est déroulée dans de bonnes conditions
- Que l'information du public par voie de presse a été respectée
- Que l'affichage réglementaire a été placé plus de 15 jours avant le début de l'enquête et qu'il a été maintenu en bon état pendant toute la durée de celle-ci,
- Que les propriétaires riverains ont été informés par courrier de la démarche engagée, de l'ouverture de l'enquête publique et des dates et lieu des permanences du commissaire enquêteur.
- Que la réglementation et la procédure d'élaboration du projet de plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Peyne et de la Thongue ont été respectées.
- Que le projet de plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Peyne et de la Thongue est compatible avec les documents : SDAGE Rhône-Méditerranée et SAGE du fleuve Hérault.

Après avoir examiné et analysé les observations formulées par le public.

Considérant que le dossier soumis à l'enquête est complet, et comprend :

- Le dossier de déclaration précisant la nature, la localisation, l'importance des travaux et les incidences directes ou indirectes, temporaires ou permanentes sur le milieu aquatique et l'écoulement des eaux,
- Le dossier d'intérêt général justifiant l'intérêt général de l'opération, précisant le coût des travaux et le calendrier prévisionnel,
- Les modalités d'exercice gratuit du droit de pêche.

Considérant que le projet de plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Peyne et de la Thongue présente un intérêt important visant à organiser, planifier, mettre en cohérence les travaux de dégagement du lit, de restauration de la ripisylve et de sa biodiversité sur une

période de cinq ans. Qu'il concourt à la lutte contre l'inondation et à la protection des biens et des personnes, pour laquelle le commissaire-enquêteur reconnaît l'intérêt d'exécuter ce plan au nom de l'intérêt général et de la solidarité entre tous les territoires des bassins versants de ces deux cours d'eau.

Considérant qu'il n'y a pas eu d'avis défavorable du public.

en recommandant

- que la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée prenne en compte, au titre de ce plan pluriannuel, la gestion du « Merdanson » entre Espondeilhan et son rejet dans la Lène, comme elle l'a assuré dans son mémoire en réponse.
- que la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée conforte ses actions de communication envers les riverains, le public afin de les sensibiliser à tous les aspects contribuant au bon état des cours d'eau et à la réduction des crues dont la fréquence s'accroît.

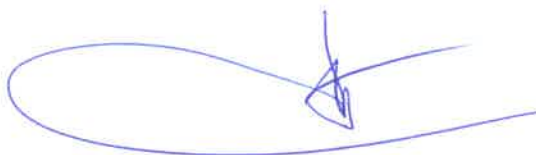
En conséquence compte tenu de ce qui précède et en prenant en considération les éléments développés dans mon rapport

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable

au projet visant à déclarer d'intérêt général le projet de plan pluriannuel de gestion des bassins versants de la Peyne et de la Thongue sur le territoire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Fait à Montpellier le 15 février 2022

Le commissaire enquêteur

A blue ink signature consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate mark.

Jean Pierre Merlat

A small, handwritten blue mark or signature in the bottom right corner of the page.

